



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 131 spécial publié le 21 septembre 2017**

*Sommaire affiché du 21 septembre 2017 au 20 novembre 2017*

## **SOMMAIRE**

### **DDFIP**

- Décision n°2017 - DDFIP - 089 de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

- Décision n°2017 - DDFIP - 090 de délégations spéciales de signature pour les missions rattachés

### **DRCL**

- arrêté n°2017-PREF-DRCL N°672 du 20 septembre 2017 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'élection municipale partielle complémentaire des 8 et 15 octobre 2017 de la commune de Oncy-sur-Ecole



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Evry, le 18 septembre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'ESSONNE  
27 rue des Mazières  
91011 EVRY CEDEX

**Décision n° 2017- DDFIP n°089 de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage  
et ressources**

L'administrateur général des finances publiques, directrice départementale des finances publiques de  
l'Essonne

**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale  
des finances publiques ;

**Vu** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**Vu** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances  
publiques ;

**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des  
finances publiques ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2009 portant création de la direction départementale de l'Essonne ;

**Vu** le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de  
Mme Françoise NOITON, administrateur général des finances publiques, en qualité de directrice  
départementale des finances publiques de l'Essonne ;

**Vu** la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au  
17 mars 2015 la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice  
départementale des finances publiques de l'Essonne ;

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions  
de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule  
signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### **Division Gestion des Ressources Humaines :**

Mme Josiane GERBEL, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division « Gestion des ressources humaines », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Agnès RENARD, inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division « Gestion des ressources humaines », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Annie MICHEL, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la division « Gestion des ressources humaines », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Marie-Laure RAIZON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe à la responsable de la division « Gestion des ressources humaines », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Annick COURBOULAY, Mme Anne FILLIATRE, Mme Corine GESLIN, inspectrices des finances publiques, affectées à la division « Gestion des ressources humaines » reçoivent pouvoir de signer tout document relatif à leurs missions.

Mme Josiane GERBEL, Mme Agnès RENARD, Mme Annie MICHEL, Mme Marie-Laure RAIZON, Mme Anne FILLIATRE et Mme Corine GESLIN, reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions au nom de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne et de signer les procès-verbaux y afférents.

Mme Astrid BRIET, contrôleur principale des finances publiques et Mme Agnès MARMU, contrôleur des finances publiques, reçoivent pouvoir de me représenter aux différentes commissions au nom de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne et de signer les procès-verbaux y afférents.

M. Serge MAROQUIN, contrôleur principal des finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter aux commissions de réforme départementales de l'Education Nationale au nom de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne et de signer les procès verbaux y afférents.

### **Division Budget, Immobilier, Logistique :**

M. Cyrille COATTRIEUX, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division « Budget, immobilier, logistique », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Florence BROUILLAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la division « Budget, immobilier, logistique », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Ces mêmes délégués reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions au nom de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne et de signer les procès-verbaux y afférents.

Mme Henda CHERIETTE, inspectrice des finances publiques, Mme Véronique MAXWELL, inspectrice des finances publiques, Mme Sophie LEVEQUE, inspectrice des finances publiques, chef du service « Budget », M. Serge CRENN, inspecteur des finances publiques, chef du service « Logistique », au sein de la division « Budget, immobilier, logistique » reçoivent pouvoir de signer tout document relatif à leurs missions.

**Division Stratégie, Communication :**

Mme Anne-Claire ROUSSEL-LANDEL, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division « Stratégie, communication », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

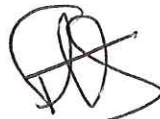
Mme Stéphanie GAUBERT-SIMON, Mme Eve GLEYO, Mme Anne MIRANDE, Mme Karine PERON, inspectrices des finances publiques, affectées à la division « Stratégie, communication », reçoivent pouvoir de signer tout document relatif à leurs missions.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à la date de sa publication.

Les présentes délégations spéciales de signature annulent et remplacent les précédentes délégations spéciales de signatures concernant le pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne.

Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

La Directrice Départementale des Finances Publiques



Françoise NOITON  
Administrateur Général des Finances Publiques





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Evry, le 18 septembre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'ESSONNE  
27 rue des Mazières  
91011 EVRY CEDEX

**Décision n° 2017- DDFIP 090 de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées**

La directrice départementale des Finances publiques de l'Essonne, administrateur général  
des Finances publiques

**Vu** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

**Vu** le décret du Président de la République du 10 mars 2015, portant nomination de Mme Françoise NOITON, administrateur général des Finances publiques, en qualité de directrice départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

**Vu** la décision du directeur général des Finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 17 mars 2015 la date d'installation de Mme Françoise NOITON dans les fonctions de directrice départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

**Décide :**

**Article 1** – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

M. Bertrand FRITZ, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Mission Risques et Audit, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y rattachent.

### Mission Risques

Mme Catherine BOUBES inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la Mission Risques et Audit, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la mission.

Mme Anne LE BALCH et M. Maodo LO, inspecteurs des Finances publiques, affectés, au sein de la Mission Risques et Audit, à la Cellule Qualité Comptable, reçoivent délégation spéciale pour signer les courriers simples et les documents de transmission concernant leurs missions.

### Mission Audit

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la Mission Audit et de signer, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y rattachent

- Mme Karima BENDJEDDOU, inspectrice principale des Finances publiques,
- Mme Nathalie CARREIRA, inspectrice principale des Finances publiques,
- Mme Valérie GINIER-RIDARD, inspectrice principale des Finances publiques,
- Mme Anita MAQUA, inspectrice principale des Finances publiques,
- M. Vincent PHILIP DE LABORIE, inspecteur principal des Finances publiques,
- M. Alain TOQUET, inspecteur principal des Finances publiques.

**Article 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne.

La Directrice Départementale des Finances Publiques



Françoise NOITON  
Administrateur Général des Finances Publiques



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DU  
FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

### ARRÊTE

**2017-PREF-DRCL n° 672 du 20 septembre 2017**  
**fixant la liste des candidats admis à se présenter à**  
**l'élection municipale partielle complémentaire des 8 et 15 octobre 2017**  
**de la commune de ONCY-SUR-ÉCOLE**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier du mérite agricole  
Chevalier des Palmes académiques

VU le code électoral ;

VU le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, préfète hors classe, en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/n° 632 du 05 septembre 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Oncy-sur-École des 8 et 15 octobre 2017 ;

VU les candidatures régulières déposées à la préfecture ;

Sur la proposition de la Préfète de l'Essonne,

### ARRÊTE

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La liste des candidats, admis à se présenter au premier tour de scrutin du 8 octobre 2017 et éventuellement au deuxième tour de scrutin le 15 octobre 2017 pour les élections municipales partielles complémentaires de la commune de Oncy-sur-École est arrêtée comme suit :



- **Madame Delphine LANDRY-ARTAUD**
- **Monsieur Bruno DELECOUR**
- **Monsieur Mathieu CHERON**

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera affiché à la Préfecture de l'Essonne, à la mairie de Oncy-sur-École ainsi que dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

**Article 3 :**

La Préfète de l'Essonne et le premier adjoint au maire de la commune de Oncy-sur-École sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**La Préfète de l'Essonne**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'C' intertwined, with a horizontal line extending to the right.

**Josiane CHEVALIER**